

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V 63 Vœu relatif à l'état de la chaussée suite aux intempéries de l'hiver.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville effectue traditionnellement les travaux de réfection de voirie à la sortie de l'hiver ;

Considérant qu'en raison de la rudesse de cet hiver, on constate une dégradation exceptionnelle de la chaussée dans de nombreuses zones de la Capitale, en particulier la présence de nids de poule dangereux ;

Considérant que cette situation présente des risques en termes de circulation tant pour les cyclistes, pour les deux-roues motorisés que pour les automobilistes, ainsi que des conséquences néfastes pour la fluidité du trafic ;

Considérant que l'état de la chaussée dans le bois de Boulogne est particulièrement préoccupant (la Ville ayant même décidé de prendre une mesure de limitation de vitesse à 30 km/h) et demande des travaux d'une ampleur exceptionnelle compte tenu de son étendue géographique ;

Considérant que cette situation ne se limite pas à ce secteur géographique, mais concerne de nombreuses portions de la chaussée parisienne ;

Sur la proposition de M^{me} Edith GALLOIS et des élus du groupe UDI,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris dresse un état des lieux de la voirie parisienne en urgence, en concertation avec les mairies d'arrondissement, suite aux intempéries de cet hiver ;

- la Ville de Paris élabore un programme de travaux de réfection de la chaussée en fonction des zones prioritaires définies en concertation avec les mairies d'arrondissement.